

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission rapport-préavis no. 2019/13

chargée de l'examen de la réponse aux postulats de

M. Bertrand Picard « Mieux présenter au public les œuvres de la Collection d'art de la Ville de Lausanne » et de,

Mme Léonore Porchet « Lausanne, chef-lieu de la bande dessinée »

Présidence :		Marlène Voutat, Ensemble à Gauche
Membres présents :	Mmes	Paola Richard-de Paolis, Socialiste (rempl. Denis Corboz) Muriel Chenaux Mesnier, Socialiste Astrid Lavanderos, Socialiste Sophie Michaud-Gigon, Les Verts Anite Messere, UDC
	MM.	Bertrand Picard, Libéral-Radical Daniel Dubas, Les Verts Cédric Fracheboud, Libéral-Conservateur Vincent Vouillamoz, Le Centre
Membres excusés :	Mme	Eliane Aubert, Libéral-Radical
	MM.	Denis Corboz, Socialiste Musa Kamenica, Socialiste
Représentant-e-s de la Municipalité :	M.	M. Grégoire Junod, Syndic
	M.	Michael KINZER, chef du Service de la culture
Notes de séances	M.	Alessandro Sfameni, assistant du Chef du Service de la culture que nous remercions pour ses notes de séances.

Lieu : salle des Commissions de l'Hôtel de Ville

Date : 18 juin 2019

Après les présentations d'usage, M. le Syndic rappelle que la Maison Gaudard va se libérer prochainement, car le Mudac, qui occupe cette bâtisse actuellement, rejoindra Plateforme 10 à l'horizon 2021. La Maison Gaudard est un bâtiment public en bon état, récemment rénové. S'il devait être réaffecté à du logement, cela impliquerait d'imposants travaux de réaménagements et des coûts d'investissement importants. A ce titre, la Municipalité propose de garder la vocation culturelle de ce lieu avec une garantie d'ouverture au public. Ce projet est assez novateur du point de vue de son articulation, qui combine à la fois un usage public (expositions, performances, conférences, café culturel...) et un lieu de travail pour les acteurs de la scène culturelle (festivals). En effet, les festivals ont des structures souvent fragiles et la Municipalité voit un intérêt qu'ils puissent travailler ensemble afin de pouvoir développer des mutualisations de ressources dans toute une série de domaines (communication, ressources humaines, comptabilité...) ainsi que de renforcer les collaborations.

M. Grégoire Junod évoque le fait que les espaces publics qui seront créés au sein de la Maison Gaudard pourront permettre des accrochages réguliers de la Collection d'art de la Ville de Lausanne et du Fonds BD.

Il ne paraît pas pertinent à la Municipalité de créer pour l'heure, à la fois pour des raisons culturelles et financières, un musée de la BD à Lausanne. Le Fonds de bande dessinée est un fonds historique intéressant avec des œuvres originales, mais l'intérêt d'une valorisation muséographique permanente n'est pas avéré. Par contre, les expositions événementielles dans le cadre de BD-Fil fonctionnent bien auprès d'un large public.

Le projet présenté pour la Maison Gaudard est une petite maison de la culture nommée provisoirement « Maison de la culture et des festivals ». Ce projet cherche à répondre à la fois à des besoins de professionnels et d'ouverture d'espaces d'exposition au public, des besoins qui font actuellement l'objet d'une analyse plus approfondie.

Discussion générale sur les deux postulats

Un.e commissaire évoque que dans la réponse apportée par la Municipalité, la Collection d'art de la Ville de Lausanne semble prioritaire pour les expositions par rapport au Centre BD, comme écrit au point 4.2 du rapport-préavis « *permettre une valorisation régulière de la Collection d'art de la Ville de Lausanne et, dans la mesure du possible, du fonds patrimonial du Centre BD de la Ville de Lausanne.* » Est-ce donc bien le souhait de prioriser la Collection d'art de la Ville face à la BD ? M. Michael Kinzer mentionne qu'une première démarche participative sur les besoins a été menée par le biais d'un questionnaire détaillé adressé à 60 entités (1/3 de festivals, 1/3 d'espaces liés aux arts visuels et 1/3 d'acteurs culturels généralistes importants pour la Ville) permettant de se positionner plus concrètement sur leur implication et d'exposer leurs besoins spécifiques. Dès le début de la démarche, le Service de la culture a mentionné qu'il n'était pas certain de pouvoir répondre favorablement à toutes les demandes, en essayant toutefois de contenter un maximum de festivals. La vocation du projet est celle définie par les quatre points souhaités par la Municipalité comme postulat de départ, soit la vocation d'ouverture au public, le maintien de la vocation culturelle, la possibilité de valoriser la Collection d'art de la Ville de Lausanne et le Centre BD, ainsi que la possibilité de créer des synergies. Au-delà des postulats posés dès le départ sur l'orientation du projet, la Municipalité a demandé de définir une ou plusieurs alternatives prioritaires pour l'utilisation des différents espaces de la Maison, qui puissent répondre aux multiples besoins. Le cahier des charges du mandat en cours comprend également une évaluation financière des différents scénarios. Un deuxième mandat devra être attribué par la suite, plus précis et architectural, pour définir les coûts réels du projet.

M. Michael Kinzer explique également que concernant le Centre BD, cela est stipulé de manière moins affirmative dans le texte parce que les partenaires, à savoir le Centre BD, le Service des Bibliothèques et archives ainsi que le Festival BD-Fil ont émis moins d'enthousiasme à l'idée d'exploiter ce lieu.

Un.e commissaire désire savoir si un volet BD est planifié dans le projet de « Maison du Livre et du Patrimoine » ? M. Grégoire Junod répond sur le Fonds BD, est un fonds de recherche avec des espaces importants prévus à la Maison du Livre. Ce sont des espaces prévus pour chercheurs et non des espaces d'exposition. Dans le cadre de BD-Fil et depuis que M. Dominique Radrizzani en est le directeur, une exposition spécifique est montée chaque année par le Fonds BD.

Un.e commissaire demande si le Service de la culture déménagerait à la Maison Gaudard. M. Michael Kinzer informe que les bureaux se situent à l'Hôtel de Ville et il semble plus opportun, au vu des nombreuses potentialités du projet, de donner la priorité à la scène culturelle et aux activités publiques au sein des futurs espaces de la Maison Gaudard. Il est précisé que le nom donné à la Maison Gaudard est un titre de travail.

Un.e commissaire demande si des événements liés aux écrivains romands pourraient avoir lieu dans cette maison ? M. Michael Kinzer explique qu'il est souhaité que les espaces publics mis à disposition ne soient pas figés. La Municipalité souhaite développer un projet qui reste le plus polyvalent possible pour permettre aux habitants de la Maison de développer des projets au gré des besoins et des ambitions. Le but est que cette Maison vive ! Des projets liés à la littérature pourront ainsi tout à fait s'inscrire dans les espaces publics.

Un.e commissaire trouve l'idée d'un café culturel excellente surtout dans le quartier de la Cité pour son animation le dimanche et les jours fériés et est très intéressée de voir le bilan de ce projet et dans ce contexte propose une troisième conclusion « De présenter au Conseil communal, après trois ans, un bilan de cette cohabitation entre espaces de travail pour acteurs culturels et ouverture au grand public ».

Un·e commissaire s'interroge sur les critères définis pour choisir les festivals qui auraient leur bureau à la Maison Gaudard et souhaiterait également ôter les places de parc voitures et motos tout autour de la Maison Gaudard. Il formule un vœu à cet effet « La commission souhaite que la Municipalité supprime les places de parc autour de la Maison Gaudard (voitures et motos). »

M. Grégoire Junod répond également sur la thématique de la BD. Il estime que la bonne réponse n'est pas toujours de faire davantage, ni de répondre favorablement à toutes les demandes. Il rend attentive la commission sur le fait que pour qu'une exposition de BD ait du succès, il faut des dispositifs scénographiques complexes accompagnés de moyens financiers importants. Dans ce contexte, faire vivre un espace permanent dédié à la BD toute l'année ne semble pas réaliste même si l'idée d'une Maison de la BD est légitime.

Un·e commissaire pense qu'un lieu pertinent pour l'accueil de la BD pourrait être la future « Maison du livre », si son existence se concrétise un jour.

Un·e commissaire s'interroge sur les conditions auxquelles, une fois que la Maison Gaudard sera ouverte, une personne pourra avoir accès à une salle, à un local au sein de la Maison ? Quel impact financier cette mise à disposition d'infrastructure aura sur le budget du Service de la culture ? Quelles sont les règles du jeu ? M. Michael Kinzer répond qu'en l'état d'avancement du projet, rien n'est encore défini. Il faut dissocier les espaces de travail permanent, des espaces de coworking culturels. A priori les espaces de travail permanents pour les festivals seraient mis à disposition gratuitement, la question des charges restant à clarifier. Plusieurs festivals disposent d'ailleurs déjà de locaux mis à disposition gratuitement par la Ville de Lausanne. Pour les espaces de coworking culturel, cela sera peut-être gratuit pour certains et payant pour d'autres, en fonction de critères à définir. Il est évident que des directives claires seront diffusées en temps voulu afin que tout le monde sache quelles sont les possibilités d'accès à cette Maison et à quelles conditions.

Qu'en sera-t-il de la gestion de ces espaces. M. Michael Kinzer informe la commission que la question de la gouvernance de l'ensemble de la Maison fait aussi partie des éléments traités dans le cadre du mandat en cours. Il évoque les possibilités d'une gestion collective sous forme d'association, d'une gestion externe par une entité juridique tierce ou encore une gestion directe par la Ville de Lausanne. Une chose est toutefois certaine, aucun des festivals ne sera le seul gérant de la Maison, par principe d'égalité de traitement.

Conclusion(s) de la commission :

1. La conclusion 1 d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Bertrand Picard « Mieux présenter au public les œuvres de la Collection d'art de la ville de la Lausanne » est **acceptée** par 9 oui, 1 non et 0 abstentions.
2. La conclusion 2 d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Léonore Porchet « Lausanne, chef-lieu de la bande dessinée » est **acceptée** par 7 oui, 1 non et 2 abstentions.
3. Une nouvelle conclusion de présenter au Conseil communal, après trois ans un bilan de cette cohabitation entre espaces de travail pour acteurs culturels et ouverture au grand public est **acceptée** par 9 oui, 1 non et 0 abstention.
4. Le vœu de la commission souhaitant que la Municipalité supprime les places de parc autour de la Maison Gaudard est **refusé** par 4 non, 3 oui et 3 absentions.

Lausanne, le 4 août 2019

La rapportrice: Marlène Voutat



